

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1247

présenté par
M. Clavet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0
Conseil économique, social et environnemental	0	7 000 000
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0
TOTAUX	0	7 000 000
SOLDE	-7 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de diminuer les crédits, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 10 456 616 euros pour le programme 126 « Conseil économique, social et environnemental ».

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a pour mission de fournir des avis consultatifs sur les politiques publiques. Toutefois, en 2023, ses 175 membres n'ont produit que 17 avis, dont l'impact sur les politiques menées a été quasiment nul. Dans ce contexte, il est impératif de rationaliser les dépenses publiques allouées à cette institution.

Le Rassemblement National prévoit la suppression du CESE. Cependant, cette suppression nécessite une révision constitutionnelle. En attendant cette réforme, il est proposé une réduction immédiate des crédits alloués au CESE de 30%, soit 10 456 616 euros.